



République du Sénégal

**Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux**

Lotissement CICES Lot 58A Tél : (221) 33 827 74 53 Fax: 33 827 70 88 Email : [cncr@cncr.org](mailto:cncr@cncr.org)

**« Pour nourrir le pays, miser sur les exploitations familiales agricoles et appuyons -les »**

## **Communication du Président du CNCR**

Point de presse 13 mai 2020 à Podor

***Mesdames et messieurs les journalistes***

Je vous souhaite la bienvenue à ce point de presse du CNCR pour échanger avec vous sur :

- **Nos actions pour contribuer aux efforts de l'Etat dans le soutien aux ménages vulnérables et la lutte contre la propagation du virus,**
- **Notre analyse de la situation relative aux effets de la crise du coronavirus sur nos activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques,**
- **Nos propositions à l'Etat pour la réussite de son Programme de résilience économique et sociale et en particulier du « Programme de riposte contre les effets du COVID-19 dans le secteur de l'Agriculture ».**

Avant de développer ces différents points, je voudrais tout d'abord m'incliner devant la mémoire de nos chers compatriotes décédés et formuler des prières pour l'ensemble de nos compatriotes impactés par le COVID-19. Je tiens à féliciter l'Etat du Sénégal pour la prise en charge, très tôt, de la crise sanitaire dès l'annonce du premier cas au Sénégal, le 2 mars 2020. Je salue les mesures qui ont été prises pour limiter la propagation du virus et qui ont permis de limiter les dégâts du point de vue sanitaire et de contribuer à atténuer les effets sur notre économie.

### **1. Nos actions pour accompagner l'Etat dans le soutien aux ménages vulnérables et la lutte contre la propagation du virus**

Dès le début de la crise, le CNCR a pris contact avec les autorités du secteur agricole, notamment les ministères de l'agriculture et de l'élevage...) pour échanger sur les stratégies à mettre en œuvre pour atténuer les effets du COVID 19 auprès des familles rurales. Dans ce sens, nous avons mis en place un dispositif de collecte de données et lancé une consultation auprès de nos 32 fédérations et unions membres qui sont actives dans les différentes filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Cette consultation a permis de recenser les difficultés énumérées plus haut et de recueillir les propositions et contributions de nos membres, représentés dans les 45 départements du Sénégal. *Ces propositions ont été* transmises au Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural et au Ministre de l'élevage et des productions animales que nous remercions pour leur disponibilité et collaboration avec les OP.

La note transmise au Ministre de l'Agriculture et de l'équipement rural fait la situation et propose des mesures d'urgence pour les filières suivantes : céréales (mil souna, maïs et riz local), arachide, oignon, pomme de terre, tomate industrielle, Banane et Coton. Elle dégage des recommandations pour un financement durable des différentes chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques au Sénégal. Les ministres de l'Agriculture et du commerce ont très vite entamé des actions pour faciliter des négociations entre les producteurs et commerçants et les déplacements pour l'écoulement de la bonne production horticole de cette année.

La note adressée au Ministre de l'Élevage et des Productions Animales fait le point sur les filières bétail-viande, cuirs-peaux, lait et avicole qui sont fortement impactées par les restrictions dans les déplacements et le confinement pour endiguer la propagation de la pandémie. Des propositions de mesures d'urgence sont faites au ministre qui a réagi très rapidement pour apporter des facilités aux transhumants et aux aviculteurs dans les déplacements.

Parallèlement au plaidoyer porté par le CNCR au niveau national, nos organisations à la base, affiliées aux Fédérations et Unions Nationales membres, se sont mobilisées pour participer à l'élan de solidarité nationale en appui aux familles rurales vulnérables dans les différentes localités du pays. Des aides matérielles (savons et gel hydro-alcoolique), financières et en vivres (sacs de riz) ont été remises aux autorités locales et administratives dans différentes régions en charge de la gestion de la crise au niveau local.

Le CNCR a aussi au niveau national, versé une contribution au fonds « Force COVID 19 » mis en place par le Président de la République afin d'atténuer l'impact de la pandémie du coronavirus dans tous les secteurs de l'économie.

Différentes activités de sensibilisation en langues locales ont été menées par le CNCR et ses membres à travers les radios communautaires et nationales et les réseaux sociaux (whatsapp) afin de contribuer à la sensibilisation des populations jusque dans les villages les plus reculés du pays.

Pour renforcer son action, le CNCR a développé un programme de riposte et est en négociation avec ses partenaires afin de mobiliser des financements pour accroître la résilience des exploitations familiales et ménages ruraux vulnérables face au COVID-19, afin de contribuer ainsi au renforcement des capacités productives et alimentaires ainsi que des conditions sanitaires des populations rurales.

C'est au regard de ce rôle et à celui que nous avons toujours joué, depuis notre création en 1993, que nous avons regretté de n'avoir pas été associé lors des consultations des forces vives de la Nation, organisées par le Président de la République pour recueillir leurs avis sur la crise du COVID 19.

## **2. Les effets de la crise du coronavirus sur nos activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques**

La crise du COVID-19 est venue ajouter aux effets d'une campagne agricole 2019-2020 dont les résultats ont été mitigés, en dépit de l'engagement de nos membres et des efforts du gouvernement. Elle a été caractérisée par des performances relativement limitées et disparates selon les régions. Les principales raisons sont liées à une installation tardive de l'hivernage, une pluviométrie moyenne à déficitaire et à une répartition inégale dans le temps et dans l'espace. Occasionnant un allongement de la période des semis dont une bonne partie n'a pas pu boucler le cycle végétatif.

A cette date, l'essentiel de nos membres déclarent l'épuisement du stock vivrier familial et ont recours aux marchés pour acheter leur nourriture jusqu'aux prochaines récoltes. Leur effectif ira crescendo, faisant craindre une période de soudure longue et plus difficile que d'habitude, aggravée par cette pandémie aux conséquences néfastes sur l'économie rurale.

Les récoltes n'ayant pas atteint les prévisions escomptées, nos fédérations impliquées dans des systèmes de contractualisation avec les industriels et opérateurs de marchés, se sont retrouvées en défaut de paiements, faute de solvabilité de leurs membres débiteurs. La perturbation de ce système vertueux de contractualisation, inventé par les paysans pour se protéger des méfaits des spéculateurs et intermédiaires d'occasion, aura des conséquences sévères sur l'accès aux intrants de qualité pour la prochaine campagne. Les réserves de semences constituées par nos fédérations en année normale ne pourront pas couvrir les besoins de nos membres cette année.

La fermeture des loumas hebdomadaires où ils écoulaient poules, moutons, chèvres, fruits, légumes, céréales, etc., pour maintenir une trésorerie familiale durant la saison sèche, a aggravé la situation alimentaire des familles.

Nos exploitations horticoles dont la vente de leurs productions a coïncidé avec l'arrivée du COVID-19, traversent une situation très difficile avec la restriction du transport interurbain qui empêche l'écoulement de la forte production de légumes et de fruits vers les grandes villes.

En zones irriguées, les exploitations agricoles craignent des difficultés majeures avec les restrictions dans les transports. La campagne de contre-saison en cours les préoccupe quant à la sécurisation de la production (récolte rapide et stockage), la commercialisation et le remboursement des crédits aux banques dans ces conditions de quasi-confinement et de stricte limitation des contacts et des échanges, moteurs de l'économie rurale. Cela est indispensable pour la réussite de la campagne hivernale et l'atteinte des objectifs du programme de riposte dans la filière riz.

En ce qui concerne l'élevage, les transhumants sont encore présents dans les zones de repli du bétail au Sénégal oriental et au sud du pays. Avec les restrictions dans les déplacements, la mobilité des communautés pastorales et agropastorales est très difficile voire impossible, ce qui complique l'accès du bétail aux pâturages et aux

points d'eau. Le mètre cube (m<sup>3</sup>) est payé à 500 F CFA par les éleveurs dans ce contexte où les revenus sont considérablement réduits, voire inexistant. En effet, la fermeture des marchés hebdomadaires les laisse sans source de revenus pour faire face à leurs besoins élémentaires (alimentation, soins de santé...). Ainsi, à court d'argent, les éleveurs sont contraints de brader le bétail ou de l'échanger contre des sacs d'aliment concentré suivant un rapport très défavorable. Les risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont accrus pour les communautés pastorales comme pour le bétail.

Concernant l'aviculture, l'annulation de grands événements religieux, les restrictions sur la mobilité, la fermeture d'hôtels, de restaurants et de certains marchés et d'autres lieux de commercialisation ou de consommation de masse ont causé de réelles difficultés dans l'écoulement des produits avicoles qui ont fortement impacté la filière avicole sénégalaise.

Le secteur de la pêche est aussi fortement impacté par la fermeture ou la réduction du temps d'ouverture des quais de pêche. Nos membres constatent une baisse des débarquements entraînant une réduction significative des revenus des pêcheurs. Avec la fermeture des aéroports, les usines d'exportation qui prenaient 80% des captures ne s'approvisionnent plus auprès de nous. Les femmes transformatrices rencontrent des difficultés pour l'accès à la matière première et pour écouler leurs productions avec les restrictions dans le transport interurbain et la fermeture des marchés et surtout des loumas. Face à cette situation, la sécurité alimentaire des communautés de pêcheurs est ainsi lourdement affectée.

Face à ce contexte difficile, le CNCR regrette la non prise en compte des produits horticoles et avicoles dans les kits alimentaires destinés aux ménages vulnérables au moment où les restrictions sur les déplacements et la fermeture des marchés (loumas) ont empêché l'écoulement de la production.

Le CNCR appelle les acteurs du monde rural en particulier, à respecter plus que jamais les mesures barrières avec la réouverture des marchés hebdomadaires (louma), pour éviter la propagation du virus.

Le CNCR a mis en branle son dispositif de veille avec l'appui de l'IPAR pour le suivi de la campagne agricole en particulier du financement mobilisé par l'Etat du Sénégal pour subventionner les intrants agricoles afin que l'appui puisse parvenir aux bénéficiaires en vue de garantir la réalisation des objectifs de production fixés.

### **3. Nos propositions à l'Etat pour la réussite de son Programme de résilience économique et sociale et en particulier du « Programme de riposte contre les effets du COVID-19 dans le secteur de l'Agriculture »**

Le CNCR remercie l'État du Sénégal pour les nombreuses mesures de soutien et de facilité prises au profit des ménages vulnérables et des familles rurales en particulier, pour limiter au mieux les effets du COVID 19 sur leur sécurité alimentaire et leurs

conditions de vie en général. Il s'agit notamment de l'aide alimentaire d'urgence destinée aux ménages vulnérables, des facilités de mobilité offertes aux producteurs et travailleurs saisonniers pour la poursuite de leurs activités de production ou de commercialisation, la réouverture des marchés hebdomadaires (louma), des dons en aliments de bétail et de volaille, des fonds mobilisés pour soutien à la prochaine campagne agricole 2020-2021.

Toutefois, nous souhaiterions formuler les recommandations ci-après pour renforcer l'action de l'Etat en faveur de nos membres.

### **Dans le court et moyen termes :**

***Proposition n° 1 : Procéder dans les meilleurs délais à la distribution des vivres*** pour soulager les exploitations familiales affectées par la mauvaise campagne agricole et atténuer les conséquences de la période de soudure dans le monde rural. Veiller à l'implication des organisations paysannes dans les comités chargés d'identifier les ayant-droits et de superviser la logistique à différents niveaux. Cette proposition est valable pour la distribution de l'aliment de bétail.

***Proposition n° 2 : Acheter ou faciliter la commercialisation de la production invendue des producteurs maraichers et avicoles*** victimes des conséquences engendrées par le COVID 19, en mettant en place des comités sectoriels sous la direction du ministère du commerce pour identifier les stocks et fixer les prix avec les acteurs. Les produits achetés par l'Etat seraient redistribués à travers les kits alimentaires offerts aux ménages vulnérables. L'Etat pourrait accorder ainsi des facilités aux commerçants qui s'engagent dans cette opération pour l'écoulement de la marchandise dans les marchés et à travers les achats institutionnels.

***Proposition n° 3 : Sécuriser la production de la contre-saison dans la vallée du fleuve Sénégal et dans le bassin de l'Anambé.*** Pour éviter une perte d'une partie de la production avec l'arrivée des pluies, la récolte et le stockage devront se faire très rapidement.

***Proposition n° 4 : Eponger tout ou partie des dettes*** dues par les paysans aux industriels et à « La Banque Agricole (LBA) » pour préserver le système de contractualisation prometteuse et sécuriser la prochaine campagne agricole. La même célérité à appuyer les entreprises impactées devrait être adaptée aux entreprises du monde rural portées majoritairement par les exploitations familiales.

***Proposition n° 5 : Démarrer rapidement la distribution des intrants*** (semences, engrais, aflasafe) en revoyant à la hausse la subvention au regard du contexte difficile pour les exploitations familiales et les enjeux énormes de la campagne 2020-2021 pour la sécurité alimentaire au Sénégal et le bien-être des populations rurales.

***Proposition n° 6 : Renforcer l'accompagnement de la production dans les zones où il y a une maîtrise de l'eau***

**a. Procéder au curage des canaux** d'irrigation dans la Vallée du Fleuve Sénégal et dans le bassin de l'Anambé (secteurs 1, 2 et 4).

**b. Réhabiliter les aménagements** vétustes et les périmètres irrigués villageois abandonnés dans la vallée du fleuve Sénégal et y installer les jeunes et les femmes.

**c. Subventionner fortement les intrants et matériels agricoles** pour booster la production afin de garantir la sécurité alimentaire au Sénégal

**Proposition n° 7 : Evaluer et accompagner le système de contractualisation** liant OP, Industriels et opérateurs de marchés, en vue de sa généralisation.

**Proposition n° 8 : Subventionner le carburant des forages de la zone sylvo-pastorale et prendre en charge la maintenance et la réparation** pour un bon abreuvement du cheptel gratuitement ou à moindre coût avec un suivi par les OP

**Proposition n° 9 : Soutenir le plan de relance de la filière avicole à travers la mise en place d'un fonds** qui permettra aux acteurs actuels de redémarrer leurs activités durement éprouvées. Ce fonds pourra être utilisé comme garantie auprès des institutions financières spécialisées pour faciliter l'accès au financement

**Proposition n° 10 : Réviser et adapter les horaires de travail dans les quais de débarquement de la pêche** pour permettre aux acteurs de la pêche de mieux s'organiser pour gérer leurs activités dans les meilleures conditions possibles

**Proposition n° 11 : Soutenir la relance de la pêche artisanale** à travers la mise en place d'un fonds qui permettra aux pêcheurs et aux femmes transformatrices de redémarrer leurs activités.

### **Sur le moyen et long termes**

**Il s'agira de :**

**Proposition N° 12 : Poursuivre et amplifier le renouvellement du matériel et des équipements agricoles** des exploitations familiales. Mettre en place en collaboration avec les OP des comités communaux de recensement des besoins, distribution des unités et de suivi de leur utilisation. Doter les organisations faïtières ou mettre en place des coopératives d'usage de matériels agricoles (CUMA) pour ce qui concerne le matériel lourd (tracteurs, moissonneuses-batteuses, etc.)

**Proposition n° 13 : Généraliser l'accès à l'eau d'irrigation complémentaire** en milieu rural par un programme « Une exploitation familiale, un point d'eau agricole »

**Proposition n° 14 : Examiner la possibilité d'une diminution sensible du taux d'intérêt débiteur du crédit agricole en l'allégeant de 7,5% à 3% l'an**

**Proposition n° 15 : Bonifier la prime d'assurance agricole à hauteur de 90%** en vue de généraliser cette forme de protection de notre agriculture et de ses exploitants familiaux

***Proposition n° 16 : Renforcer les investissements dans les marchés pour améliorer l'offre de services et assurer le respect les normes d'hygiène***

***Proposition n° 17 : évaluer et engager la préparation de la nouvelle LOASP en instaurant un dialogue multi-acteurs base sur des évidences scientifiques***

Le CNCR est disposé à accompagner l'Etat dans la réalisation de ces propositions à travers des contrats d'objectifs.

Le CNCR s'engage à ne ménager aucun effort pour accroître la résilience des exploitations familiales et ménages ruraux vulnérables face au COVID-19 grâce au renforcement des capacités productives et alimentaires ainsi que des conditions sanitaires.